

**Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 10 FÉVRIER 2020**

L’an deux mil vingt, le LUNDI 10 FÉVRIER,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Date de convocation : le 31 JANVIER 2020

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Claudine LENOIR, Agnès SURGENT, Jean-Noël THIBAUT et Bruno VUITTENEZ

Absente excusée: Sophie BOULAY

Absent : Joël HALLAY

Pouvoir : Sophie BOULAY à Serge RENAULT

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

0– Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2020, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n’appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l’unanimité.

1 – PLUi des Collines du Perche : Avis du Conseil Municipal conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l’Urbanisme

Le Maire rappelle que par délibération du 10 octobre 2019, la Communauté de communes des Collines du Perche a approuvé à l’unanimité son projet de Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi).

Pour rappel, les objectifs de l’élaboration du PLUI de la Communauté de communes des Collines du Perche s’articulent autour de 4 axes :

AXE 1 – Un tissu économique pluriel et pourvoyeur d’emploi consolidé, garant des savoir-faire industriels, artisanaux et agricoles et moteurs pour l’émergence de nouveaux projets :

- Renforcer l’attractivité du pôle économique Mondoubleau – Cormenon, notamment à travers le développement des réseaux route, numérique, énergie, etc.
- Maintenir une activité économique diversifiée dans un cadre de vie agréable à travers les zones d’activité de proximité (Sargé-sur-Braye, Souday – commune déléguée de Couëtron-au-Perche), Choue, Saint-Agil, Le Gault-du-Perche, Boursay, etc.) adaptées pour différentes formes d’entreprises, y compris les exploitations agricoles ;
- Valoriser l’activité agricole, artisanale et touristique, la mixité des usages, la gestion des chemins de randonnées, la préservation des savoir-faire, les projets agricoles diversifiés sur le territoire, les productions de proximité.

AXE 2 – Une urbanisation maîtrisée et durable, en accord avec le cadre des ressources et des richesses patrimoniales et paysagères du territoire :

- Améliorer les accès au territoire, prendre en compte les portes d’entrée que sont la gare TGV, la D357 au Sud et l’autoroute A11 au Nord,
- Conserver les différents maillages pour diversifier et faciliter tous les types de déplacements en plus de la voiture (co-voiturage, bus, vélo, piéton, équestre, etc.) ;
- Densifier les zones urbanisées des bourgs par la reconquête des logements vacants,
- Permettre la diversité et la qualité énergétique de l’offre de logements en gardant l’harmonie des zones d’habitat,
- Assurer le développement maîtrisé de chaque commune en limitant la consommation du foncier agricole.

AXE 3 – Un projet de territoire résilient, qui prône une gestion durable des ressources de vie et des richesses du Perche, offrant un cadre de vie sûr et sain pour ses habitants :

- Protéger et faire vivre les milieux naturels, les continuités écologiques, les éléments du paysage et le patrimoine bâti.

- Renforcer le caractère rural typique du Perche et son attractivité, notamment les haies, les trognes et les chemins creux, les vallées de la Grenne, de la Brayre et du Couëtron, le Domaine de Boisvinet, les matériaux Roussard, sable du Perche et brique,
- Attirer une population jeune pour ralentir le vieillissement actuel de la population.
- Accompagner le bien-vieillir sur le territoire,
- Maintenir les bonnes conditions d'accueil des familles en valorisant les services de proximité et l'offre de santé (maison médicale, maison de la petite enfance, les services scolaires et extra-scolaires).

AXE 4 – Un maillage des mobilités, des équipements, commerces et services de proximité renforcé garant du bien-vivre et d'une attractivité retrouvée :

- Développer l'attractivité touristique en complément du pôle de la Commanderie d'Arville à travers le petit patrimoine,
- Encourager la diversité des propositions d'hébergement,
- Soutenir la création et le développement culturels,
- Entretien et permettre l'évolution des équipements publics d'intérêt collectif dans la logique intercommunale (sport et loisirs, le réseau de lecture publique, les réseaux route, énergie, eau, assainissement et numérique dans le cadre du Loir-et-Cher numérique) et permettre l'accès aux services et aux équipements de manière plus équilibrée sur le territoire.

Conformément à l'article L153-2 du Code de l'urbanisme, le Projet d'aménagement et de développement durable a été débattu en conseils communautaires du 15 juin 2017, puis du 9 mai 2019 en reprenant les quatre axes précédemment cités.

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont définis dans le PADD.

Conformément aux articles L103-3 à L103-6 du Code de l'urbanisme, le conseil communautaire a, lors de la délibération du 3 décembre 2015, défini les modalités de la concertation publique, permettant d'associer à la définition du projet et tout au long de la procédure, les habitants du territoire, les personnes intéressées, ainsi que les personnes publiques associées.

Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du conseil communautaire du 3 décembre 2015 et le bilan de concertation a été approuvé par délibération du 19 septembre 2019.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à arrêter le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal, conformément aux articles L 103-3 à L 103-6 et L 153-14 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU Le Code général des Collectivités territoriales,
VU Le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-16 et L. 153-17
VU La délibération du conseil communautaire du 10 octobre 2019 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Collines du Perche,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des personnes présentes et représentées,

APPROUVE le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes des Collines du Perche tel qu'il a été approuvé le 10 octobre 2019 par décision du conseil communautaire,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la communauté de communes des collines du Perche.

2 – Personnel communal-Postes à pourvoir

Monsieur le Maire fait savoir que 2 agents communaux vont faire valoir leur droit à retraite au cours de l'année 2020.

-1^{er} mai départ en retraite de l'agent technique chargé de l'entretien ménager des bâtiments communaux. Désormais, cette prestation sera externalisée et confiée à une entreprise de nettoyage après consultation. Ce poste sera supprimé après départ en retraite de l'agent.

-1^{er} août départ en retraite du Responsable des Services Techniques. Ce poste sera maintenu et un appel à candidatures va prochainement être publié. Le poste à temps complet sera ouvert aux candidats détenant les grades suivants : Agent de Maîtrise Principal, Agent de Maîtrise ou Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

3- Cession immeuble « CHAPOTON »-12, rue Saint Denis

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la maison dite « Chapoton » sise 12, rue Saint-Denis à Mondoubleau (41) suite à acquisition par acte notarié du 8 octobre 2012. Cet immeuble a été acquis en vue de désenclaver et d'agrandir le Parc Consigny en récupérant une partie du jardin de la propriété.

La réhabilitation de la bâtisse pour les besoins d'un service public étant jugée trop onéreuse, il a paru souhaitable de remettre cet immeuble sur le marché afin qu'il retrouve une affectation à usage d'habitation. Pour permettre à la Commune de conserver une partie du jardin de la propriété une division de la parcelle B 303 a été réalisée.

Monsieur le Maire fait savoir qu'une nouvelle offre d'achat au prix de 21.000 € net vendeur a été présentée par Monsieur et Madame Jean-Emmanuel BINET demeurant lieu-dit « Bel Air » à CHOUE (41170).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** la vente à **Monsieur et Madame** Jean-Emmanuel BINET demeurant lieu-dit « Bel Air » à CHOUE (41170), de la propriété communale sise 12, rue Saint Denis constituée de la parcelle section B n° 301 pour une contenance de 2a 28ca et de la parcelle cadastrée section B 1113 d'une contenance de 66ca (*issue de la division de la parcelle B 303*).

-**PRÉCISE** que cette vente sera consentie moyennant le prix de 21.000 € net vendeur, **les frais de clôture en limite séparative** entre les parcelles B 1113.et B 1114 (*parcelle propriété de la Commune*) restant à la charge de la Commune

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. RENAULT, 1^{er} Adjoint, à signer l'acte de cession à intervenir.

La présente délibération **ANNULE et REMPLACE** la délibération n° FÉV17.05 du 6 février 2017 ayant le même objet.

3- Subventions aux associations pour l'année 2020

Le Conseil Municipal après avoir examiné les diverses demandes de subventions a décidé à l'unanimité d'allouer aux associations pour l'année 2020, les subventions figurant dans la liste ci-dessous.

Afin de pouvoir examiner la demande de subvention de l'Association Pays Perche en Loir-et-Cher, il sera demandé à l'association de fournir son bilan financier.

	2019 <i>Pour mémoire</i>	2020 Attribution
Association Sportive de Sargé -Mondoubleau-Cormenon-ASSMC	300 €	300 €
Tennis Club	700 €	700 €
Société des Courses Hippiques <i>(subvention non renouvelée en 2019)</i>	0 €	0 €
La Gaule Percheronne	50 €	50 €
Amicale du Bel Age	100 €	100 €
Donneurs de Sang Canton	80 €	80 €
Perche Nature	100 €	100 €
U.C.A.M.	550 €	550 €

Anciens Combattants AFN Mondoubleau	50 €	50 €
FNATH	50 €	50 €
Souvenir Français	50 €	50 €
Doigts Agiles	30 €	30 €
Conciliateurs de justice de Loir et Cher	50 €	50 €
Association des Secrétaires de Mairie Loir-et-Cher	45 €	45 €
Dyna'mômes	90 €	90 €
Polysons	200 €	200 €
Cercle Généalogique de Loir et Cher	150 €	150 €
ADMR (1,05 €/hab sur la base de 1.410 habitants)	1.527,75 €	1.480,50 €
AEP Saint Louis de Gonzague	1.800 €	1.800 €
Tennis de Table des Collines du Perche	100 €	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mondoubleau	140 €	140 €
Pirouette	90 €	90 €
Dans les Pas de Léonie	150 €	150 €
Gymnastique Volontaire Mondoubleau-Cormenon	50 €	50 €
Club de Judo Epuisay	100 €	100 €
Association Tour Cycliste Loir-et-Cher	174,60 €	169,20 €
Association « Age Vermeil » <i>Asso pour le développement d'activités et animations en faveur des résidents de l'EPHAD de Mondoubleau</i>	100 €	100 €
Association Sport Adapté du Perche	100 €	100 €
Association Vie Libre	150 €	150 €
Grenne d'API (Association Parents d'élèves du Regroupement Pédagogique de Mondoubleau-Choue)	600 €	600 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES	7.677,35 €	7.624,70 €

4- Demande de participation financière-voyage scolaire Collège Alphonse Karr

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention sollicitée par le Collège Alphonse Karr de Mondoubleau pour l'organisation d'un voyage scolaire en Allemagne à Vechta au profit des élèves germanistes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Afin de favoriser les voyages scolaires, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention forfaitaire de 100 € au Collège Alphonse Karr de Mondoubleau pour assurer une partie du financement de ce voyage scolaire en Allemagne qui aura lieu du 11 au 20 mai 2020.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

5- Finances : bilan financier 2019 et préparation du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal a examiné le compte administratif provisoire et les résultats financiers de l'exercice 2019.

Des crédits reportés pour les opérations en cours, et notamment les travaux de restructuration-réhabilitation de la Halle et du RDC de la Mairie, seront inscrits au Budget Primitif 2020 étant donné que les travaux ne sont pas encore achevés.

Ensuite, le Conseil Municipal a examiné le projet de budget primitif pour 2020 ainsi que la liste des investissements qui pourront être programmés.

6- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant les délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2014 et du 11 septembre 2017, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2020/05	23 janvier 2020	Renouvellement concession cimetière au nom de M. BERLANCOURT Edouard – 39 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU pour une durée de 15 ans
2020/06	23 janvier 2020	Avenant technique au contrat d'assurance n°129816902 avec MMA pour l'assurance de la remorque Suivit immatriculée AB-844-HP (intégration dans le parc de véhicules)
2020/07	27 janvier 2020	Acquisition d'un défibrillateur cardiaque externe automatisé et de 2 boîtiers extérieurs de rangement -Sté FND Cardio Course 1.900,57 € H.T. soit 2.280,68 € T.T.C.
2020/08	28 janvier 2020	Attribution concession cimetière au nom de M. BOULAY Hugues – 52 route Nationale 41100 LISLE et Mme JUSSERAND née BOULAY Virginie – 9 rue du 25 août – 37800 MAILLE pour une durée de 30 ans
2020/09	30 janvier 2020	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaire : Mme LUCAS Jeannine 7 rue Henri Mérillon 41270 DROUE Adresse du bien : 14 clos du Mail 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme BEAUCHAMP Jean-Michel 2 lieu-dit Grimois Souday 41170 COUETRON AU PERCHE
2020/10	6 février 2020	Renouvellement concession cimetière au nom de M. BROSSE Daniel – 25 avenue Louis Chaumel 41170 MONDOUBLEAU pour une durée de 30 ans
2020/11	6 février 2020	Attribution concession cimetière au nom de M. EUGENIO Manuel – Le Boulifardière 41170 SAINT-MARC-DU-COR pour une durée de 30 ans

AFFAIRES DIVERSES

-Repas des aînés : il aura lieu le dimanche 1^{er} mars. La liste des conseillers municipaux qui pourront y participer est établie.

-Convention d'objectifs avec le CAUE 41- pour l'animation d'ateliers participatifs visant à améliorer les continuités écologiques de la trame verte dans les espaces publics du bourg

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la convention passée entre la Commune et le CAUE 41 et propose au Conseil Municipal de passer un avenant à ladite convention permettant d'allonger la durée des ateliers participatifs prévus et d'encadrer des ateliers avec la Maison des Jeunes et les enfants des écoles soit 2 jours d'atelier supplémentaires. Au titre de cette avenant, une participation financière supplémentaire de 2.000 € sera demandée, le CAUE 41 assumant sur ses fonds propres 50 % de la dépense supplémentaire Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail d'une personne signalant la présence de nombreux chats à l'abandon dans une propriété rue du Pont de l'Horloge.

-Dates à retenir :

- Prochains Conseil Municipal : lundi 9 mars à 20 H
- Enquête publique PLUi du 2 mars au 6 avril 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 42.

Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT

